

- « Fonds national pour la maîtrise de l'énergie » qui accorde des prêts non rémunérés aux investissements porteurs d'efficacité énergétique.
- « fonds pour la promotion des exportations » (montant déboursé entre 1997 et 2001 : 463 millions de dinars).
- « Fonds national pour la préservation de l'emploi » donnant accès à des prêts pour le financement des investissements valorisant les capacités de production installées et/ la création d'activités nouvelles (2 milliards de dinars).
- « Fonds pour l'aménagement du territoire (800 millions de dinars).
- « Fonds national de la recherche scientifique et du développement technologique ».
- « Fonds pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage ».

21. Décret N° 99-44 du 13 février 1999.

22. CNES, 2004 – Le secteur de l'informel. Illusions et réalités. Rapport de la Commission « Relations de Travail ». Document ronéo. 130 pages

23. El Watan du 04 septembre 2005.

24. C'est le cas de la minoterie, de l'industrie des aliments du bétail, des produits laitiers, des boissons et de l'industrie avicole.

financières des importations. Voir, aussi, les instructions d'application N° 94-20 du 20 avril 1994.

16. Cf. Décret exécutif n° 01-282 du 04 septembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI).

17. Quoique instituée par le Décret présidentiel N° 04-134 du 19 avril 2004, la caisse de garantie des crédits d'investissements (CGCI) à la PME, dotée d'un capital de 30 milliards de DA, n'a pas été réellement créée à ce jour.

18. Il s'agit de la Banque de développement local (BDL) dont le portefeuille est consacré à 70 % aux PME (Propos du ministre de la PME au séminaire international sur la promotion du financement des PME organisé par le ministère de la PME et de l'artisanat en septembre 2005). Le soir d'Algérie du 28 septembre 2005.

19. Pour d'amples détails sur la question, nous renvoyons le lecteur au site Internet du MIR et plus précisément à la page <http://www.mir-algeria.org/miseaniveau>. Notons que, dans le cadre de l'avant projet de loi de finance pour l'année 2006, il est prévu la création d'un fonds national de mise à niveau des PME.

20. A ce titre, Une dizaine de fonds ont été institués à

- « Fonds spécial de Développement des régions du sud » (crédits alloués pour 2003 : 21,2 milliards de dinars).
- « Fonds spécial de développement économique des hauts plateaux ».
- « Fonds national de l'environnement" et de la dépollution » (3,245 milliards de dinars cumulés entre 1996 et 2002)
- « Fonds de régulation et de développement agricole » pour lequel sont éligibles les entreprises économiques publiques et privées intervenant dans les activités de production agricole, de transformation, de commercialisation et d'exportation des produits agricoles et agroalimentaires.

Systèmes d'Information et des statistiques. Bulletin N° 6, septembre 2005.

8. Certaines activités relèvent d'activités de ce que les spécialistes appellent l'ENO à l'instar des activités commerciales (Fruits et légumes, tabac) et productives (Peaux et cuir, Matériaux de construction, abattage des animaux). Par ailleurs, selon les données de l'Inspection Générale du Travail (IGT) et du Cread, 41 à 45 M % des effectifs des PME ne sont pas déclarés. Cf CNES informel

9. CNES, 2001 - Pour une politique de développement de la PME en Algérie Rapport du CNES

10. ONS – Annuaire de l'industrie. Office national des statistiques. Juin 1996. Alger.

11. Il s'agit des wilayate suivantes : Alger, Oran, Tizi ouzou, , Sétif , Bejaia, Blida. , Constantine, Tipaza, Boumerdès et Annaba.

12. Ministère de l'industrie – Etude sur le développement des filières industrielles en Algérie. MIR.- Booz Allen Hamilton, 2003.

13. CNES, 2001 – Op. Cit.

14. Une simulation réalisée par l'ONS, sur la base des TES, a révélé que les activités informelles représentent, pour l'année 2000, 16 % et 13 % de la production brute et de la valeur ajoutée (hors hydrocarbures) respectivement. Ces proportions étaient de 15 et 12 % en 1989. Les activités liées à l'agriculture et la fabrication des produits alimentaires, au BTP, à l'abattage des animaux et au commerce contribuent à près de 98 % dans la valeur ajoutée « informelle ». CNES

15. Le commerce extérieur a subi des modifications profondes à travers un assouplissement des règles et des procédures liées aux importations et aux exportations: la levée du monopole de l'État sur le commerce extérieur a été affirmée à travers plusieurs textes législatifs et réglementaires, notamment ceux introduits dans le cadre les lois de finance de 1990 et 1991. Cf. Décret N° 91-37 du 13 février 1991 relatif aux conditions d'intervention de l'État en matière de commerce extérieur, et le décret N° 91-11, du 12 Avril 1994 portant financement par la banque d'Algérie et fixant les conditions

MPMEA. 2005 – Synthèse de l'enquête économique sur le secteur du commerce et de la distribution. INPED. Décembre 2004. 17 pages.

CENEAP. 2004 – Etude du secteur des entreprises privées de l'agro alimentaire. 2004.

3. La difficulté à cerner la structure des PME en Algérie résulte à la fois à des problèmes de données statistiques mais aussi des carences des systèmes d'enregistrement et de suivi sur les plans légal et fiscal de ces entités économiques. Les données relatives à la PME en Algérie sont issues des publications de l'ONS et du Ministère de la PME et de l'artisanat. Les fichiers de la CNAS et de la CASNOS servent aussi de référence à l'analyse de la PME. Ces dernières sources sous estiment, néanmoins, l'ampleur de la réalité observée en raison de l'existence de secteurs informels et du phénomène de la sous déclaration.

4. Des études spécifiques à certains secteurs (Commerce et distribution, agroalimentaire) corroborent cette affirmation. Cf. MDPMI – Synthèse de l'enquête économique sur le secteur du commerce et de la distribution. INPED. Décembre 2004. 17 pages. CENEAP – Etude du secteur des entreprises privées de l'agro alimentaire. 2004.

5. MIR – Étude sur le développement des filières industrielles en Algérie. MIR.- BOOZ ALLEN HAMILTON.

6. C'est ainsi qu'un bilan établi par l'administration agricole à fin 2004 a révélé que dans le cadre du PNDAR des aides publiques ont été consenties pour 21.000 PME de fourniture de services aux exploitations agricoles. Ces entreprises sont intervenues auprès des 300.000 exploitations agricoles ayant bénéficié des aides publiques au titre des divers fonds de l'agriculture et du développement rural. Par ailleurs, le même programme a permis de soutenir la création et le fonctionnement d'un nombre relativement important d'entreprises dans le secteur des industries agro-alimentaires (Laiteries, Huileries, confiserie, stockage, ateliers de découpe, séchage du tabac).

7. MPMEA. 2005 - Bulletin d'information économique. Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de L'Artisanat. Direction des

En fait plus que d'une mise à niveau des PME et d'un soutien financier, forts nécessaires au demeurant, l'essor de ces dernières requiert une réforme des institutions de régulation économique à l'instar des systèmes bancaires, fiscal, commercial, d'évaluation et d'appui au développement industriel.

NOTES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. La PME est définie comme étant une entreprise de production de biens et de services employant de 1 à 250 personnes. Au regard de ce critère, la littérature spécialisée distingue deux catégories de PME.

Les entreprises de moins de 10 salariés, qualifiées aussi de très petites entreprises (TPE), de micro entreprises, d'entreprises « individuelles », familiales ou d'artisanales. Les entreprises employant moins de dix salariés sont, aussi, dénommées établissements du secteur des ménages (entrepreneurs individuels).

Les entreprises de plus de 10 salariés sont dénommées petites et moyennes entreprises (PME, sensu stricto).

Bien évidemment, outre le critère de l'emploi, d'autres critères sont utilisés à l'instar du chiffre d'affaire de la consistance du bilan et de l'indépendance financière.

2. Sur cette question voir en particulier :

BOUYAGOUB A. 1991. – Les nouveaux entrepreneurs en Algérie en période de transition : La dimension transnationale. Revue du Cread. N° 40. 1997. PP 105-119.

CNES. 2001 - Pour une politique de développement de la PME en Algérie. Rapport du CNES

CNES, 2004 – Le secteur de l'informel. Illusions et réalités. Rapport de la Commission « Relations de Travail ». Document ronéo. 130 pages.

GUIGOU P., 1991 - Etudes sectorielles agroalimentaires en Algérie. Document ronéotypé, janvier 1991, 133 pages.

L'esquisse des traits caractéristiques de la PME en Algérie (Cf. Supra) témoigne de ce que ces entreprises présentent des structures financières et organisationnelles fragiles. La PME dispose certes de l'avantage d'avoir des structures de coût de travail favorables, mais elles sont confrontées à des carences importantes dans le domaine des technologies, de la qualité des produits, de la formation des ressources humaines, du management et des coûts de transaction qui obèrent leur compétitivité des entreprises. Ceci est d'autant plus vrai que certains segments occupés par ces PME, à l'instar des industries agroalimentaires, sont saturés générant des surcoûts indirects liés à la sous utilisation des capacités de production.

Dans tous les cas, les perspectives de démantèlement tarifaire et d'ouverture économique risquent d'être fatales pour la majorité de ses entreprises qui, relativement peu dotées en ressources et en connaissances techniques, ne peuvent soutenir la concurrence des PME étrangères et des groupes industriels internationaux organisés.

Mais au-delà des carences propres aux entreprises c'est dans la faible efficacité de la matrice institutionnelle qu'il y a lieu de rechercher le principal écueil à l'essor du tissu de la PME en Algérie. Affirmation pour le moins évidente, valable au demeurant pour l'ensemble des activités économiques, dont la pertinence est d'autant plus recevable que l'environnement institutionnel actuels reste marqué par les pratiques héritées de l'économie administrée qui entravent fortement le développement de la PME.

Le développement des PME implique l'émergence de nouvelles gouvernances fondées en particulier sur une gestion participative sous tendue par l'existence d'un système décentralisé de la décision et un cadre macro-économique incitatif favorable à la libre concurrence. Ces options supposent l'existence d'institutions publiques et d'administrations fortes et performantes ayant des capacités avérées de formulation, de contrôle, d'évaluation, de coordination des politiques industrielles et, d'autre part, des aptitudes à orienter les décisions publiques, à travers des instruments de régulation appropriés, dans le sens des stratégies industrielles élaborées par l'Etat.

Les PME sont aussi indirectement ciblées par le biais d'autres fonds sectoriels (20) qui intègrent les impératifs de mise à niveau des entreprises dans les domaines du développement agricole et rural, de l'environnement, de l'énergie, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la recherche et du développement technologique.

Les soutiens financiers sont, aussi, accordés à la micro entreprise dont le développement est recherché par les pouvoirs publics. En effet, l'Etat accorde depuis 1997 un intérêt particulier à la promotion des très petites entreprises à travers la mise en œuvre des programmes de micro entreprises et du micro crédit. Un fonds de garanti des risques liées au micro crédits (FGRMC), géré par la caisse nationale du chômage (CNAC), a été ainsi créé en 1999 (21) en vue de soutenir les populations pauvres et non bancarisées dans le processus de la création de micro entreprises (petits métiers, artisanat, projets de développement rural). Le volume des ressources consenties par l'Etat (bonification des taux d'intérêt, réduction des taxes douanières, fiscales et parafiscales) pour le soutien des projets a été estimé à près de 27 milliards de DA pour la période 1997-2003 (22).

En définitive, le dispositif institutionnel a évolué de manière significative, depuis le début des années 90, témoignant d'une volonté politique affirmée d'assurer la promotion et le développement de la PME en Algérie. L'aboutissement de cette option a été la création récente d'un Programme National pour la Promotion de la PME doté d'un budget de 4 milliard de DA pour la période 2005-2009 (23) inscrit au titre du programme complémentaire de soutien à la croissance (2005-2009).

CONCLUSION

La question qui s'impose à cet effet et celle de la capacité du dispositif institutionnel ainsi mis en place à réunir les conditions favorables à l'essor de la PME Algérie. Question d'autant plus cruciale que l'ouverture économique sur les marchés extérieurs ne va pas sans induire des risques majeurs pour ces entreprises très peu préparées à soutenir la concurrence des entreprises étrangères.

de Garantie des prêts bancaires accordés aux PME (FGAR). Les dispositions de cette loi intégraient aussi des mécanismes d'aide et de soutien publics aux PME et des systèmes de production et de gestion de l'information économique impliquant en particulier la création du Centre d'Etudes et de Recherches de la PME. Le développement de la sous-traitance, en tant qu'instrument d'extension du tissu des PME, a été également pris en charge par la présente loi.

Par ailleurs, du fait des contraintes posées par le financement des investissements dans la PME, une caisse de garantie des crédits d'investissements (CGCI) (17) a été instituée en 2004. Un projet de spécialisation d'un établissement bancaire public dans le financement des PME est, en outre, présentement à l'étude en vue de lever la contrainte du financement des investissements qui a fortement entravé l'essor de la PME en Algérie (18).

Au plan du soutien financier des PME, des fonds spécifiques ont été institués en vue d'assurer l'encadrement des entreprises dans le processus de modernisation de leurs actifs et de leur mode de gestion rendus nécessaires par perspectives éminentes d'adhésion de l'Algérie à l'OMC et la signature de l'accord d'association avec l'Union Européenne. En effet, l'ouverture des marchés et le démantèlement des barrières tarifaires impliquent la nécessité d'améliorer la compétitivité des PME par une « mise à niveau » orientée aussi bien vers les fonctions de l'entreprise (Produits, marchés, finances, emploi, système d'information, système de qualité) que son environnement institutionnel (Administrations centrales et services déconcentrés, agences publiques, chambres).

A cet effet, plusieurs fonds ont été créés. Outre le fonds d'appui à l'investissement destiné à prendre en charge la contribution de l'Etat dans le coût des avantages octroyés aux PME, un fonds de promotion de compétitivité industrielle (FPCI) a été institué auprès du ministère de l'industrie et de la restructuration (MIR). Le FPCI est dédié à la mise à niveau des entreprises employant plus de 20 salariés, justifiant d'une existence légale d'au moins trois années et disposant d'un potentiel de performance attesté par les résultats financiers et d'un marché porteur (19).

vue d'assister les investisseurs dans le domaine sensible du foncier industriel.

Dans les faits, le dispositif ainsi créé n'a pas contribué à la relance de l'investissement privé. Le constat de carence ainsi établi a débouché sur la révision du dispositif institutionnel qui s'est matérialisée à travers la promulgation, en 2001, de deux textes législatifs fondamentaux : l'ordonnance relative au développement de l'investissement (Ordonnance N° 01-03 du 20/08/2001) et la loi d'orientation sur la promotion de la PME (Loi N° 01-18 du 12 décembre 2001).

L'ordonnance portant développement de l'investissement se fixait pour objectif principal l'aménagement de conditions favorables à l'investissement privé à travers :

- La reconstitution de la chaîne de l'investissement et l'amélioration de l'environnement administratif et juridique des entreprises.

- La création du Conseil National de l'investissement (CNI), placé sous l'autorité du Chef du gouvernement, chargé de proposer la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement.

- La création d'un fonds d'appui à l'investissement et à la modernisation des entreprises pour la prise en charge de la contribution de l'Etat dans le coût des avantages octroyés aux entreprises et de la couverture partielle ou intégrale des travaux d'infrastructures de ces dernières.

La gestion de ce fonds, ainsi que l'encadrement administratif des investisseurs, est confiée à l'agence nationale pour le développement des investissements (ANDI) créée en remplacement de l'APSI(16). Le dispositif de promotion des investissements ainsi érigé est complété par un mécanisme orienté vers les jeunes pour la création de micro entreprises, domicilié auprès de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ).

La loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise, définissant et fixant les mesures de facilitation administrative en faveur des PME, prévoyait la création d'un Fonds

- Les PME existantes se concentrent sur les activités de services, le BTP et secondairement les industries manufacturières (Agroalimentaires, bois et papier). Les activités à haute valeur technologique ne sont que faiblement (Études et conseils, développement informatique) voire rarement (Biotechnologie, traitement de l'information et bases de données, web développement, biotechnologies) investies par les PME.

- La contribution des PME privées à la création de la valeur ajoutée a progressé de manière notable depuis le début des années 90 mais leurs activités se caractérisent, dans certains secteurs, par la prégnance des activités informelles.

II. LES PME FACE A L'INADEQUATION DE LA MATRICE INSTITUTIONNELLE.

Longtemps frappé d'ostracisme, à l'instar de toutes les initiatives économiques privées, la PME n'a pas connu un développement notable au cours de la période 1962-1982. Cantonnées dans un espace de marginalité économique, les entreprises privées tolérées évoluaient à la lisière des politiques de développement centrées sur les entreprises à capitaux publics.

En fait, ce n'est qu'au début des années 90, à la suite de l'enclenchement du processus des réformes économiques libérales, que le principe de la liberté d'investir est consacré par la loi. La promulgation de la loi relative à la monnaie et au crédit de 1990 et la levée progressive du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur (15) ont permis de réunir les conditions objectives propices au développement de l'investissement et de la PME privée en Algérie.

Ce processus a été consolidé avec l'adoption du code des investissements consacré par le décret législatif N°93-12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement. Ce dernier instituait l'Agence nationale pour la promotion de l'investissement (APSI), agence publique chargée de l'assistance et de l'encadrement des investisseurs. Concomitamment à la création de l'APSI, des Comités d'Assistance, de Localisation et de Promotion des Investissements (CALPI) ont été mis en place à l'échelon local en

Tableau 5. Évolution de la structure de la valeur ajoutée dans le système productif (Hors hydrocarbures).

Catégorie d'entreprises	1985	1992	1997	2001
Entreprises publiques	52,7	37,0	27,0	22,8
Entreprises privées de 10 salariés et plus	3,3	2,0	2,0	1,8
Entreprises privées de – de 10 salariés	44,0	61,0	71,0	75,4
Total national	100	100	100	100

Source : « Évaluation et analyse de la place de l'économie informelle en Algérie »- M.H. Zidouni –ONS

En définitive, s'il fallait dresser quelques traits caractéristiques du tissu des PMF en formation depuis le début des années 90, nous dirons que :

- L'essor de la PME en Algérie est relativement récent en ce sens que la majorité des entreprises ont été créées au cours de la période 1995-2000. Cette tendance a été confortée par la mise en œuvre du processus de libéralisation économique et les incitations publiques favorables à la promotion des investissements privés.

- le rythme de création d'entreprises demeure faible comparativement à celui en vigueur dans les pays industrialisés.

- La très petite entreprise (TPE) ou la micro entreprises d'envergure familiale domine la structure globale des PME en Algérie. La majorité de ces entreprises relèvent du secteur de l'activité informelle qui échappe à l'emprise de l'État.

- La localisation géographique des PME est déséquilibrée compte tenu de la concentration des entreprises dans une dizaine de wilayate nordiques.

n'ont créé néanmoins que 3.3% de la VA en 1985 contre 1.8% en 2001 bien que leur nombre ait augmenté de 33%. Ainsi la quasi totalité de la VA privée provient des entreprises de moins de 10 salariés, soit 75% de la VA en 2001 contre 44 % en 1985 (Cf. Tableau 5).

De telles proportions semblent suggérer une contribution plus importante des entreprises individuelles et familiales (moins de 10 salariés) à la création des richesses. Dans les faits, elles traduisent l'incapacité de l'appareil statistiques officiel à appréhender la démographie ainsi que les principaux agrégats (Chiffre d'affaires, production, salariat, valeur ajoutée) de la PME du fait, en particulier, de l'existence d'une sphère relativement importante de l'informel (14) et de la faiblesse des études et des enquêtes spécifiques à cette catégorie d'entreprises.

Tableau 4. Évolution de la structure de la population des PME selon les secteurs d'activité

Secteurs d'activités	Nombre d'entreprises			Structure %		
	1995	2000	2004	1995	2000	2004
Agriculture	542	754	2748	0,23	0,26	1,22
Industrie (y compris hydrocarbures)	36285	43721	46991	15,36	15,21	20,84
BTPH	16010	18674	72869	6,78	6,49	32,32
Services :	183461	224385	102841	77,64	78,04	45,62
Dont						
Commerce	127234	157392	37954	53,84	54,74	16,83
Transport et communication	15010	16216	20294	6,35	5,64	9,00
Hôtel, café et restaurant	14443	17292	14103	6,11	6,01	6,26
Services fournis aux entreprises	2005	2416	10843	0,85	0,84	4,81
Services fournis aux ménages	24769	31069	16933	10,48	10,81	7,51
Total	236298	287534	225449	100,00	100,00	100,00

L'examen de la répartition de la population des PME selon les secteurs d'activités permet de montrer que ces entreprises se déploient sur des activités aussi diversifiées que le BTP, le commerce et la distribution, l'hôtellerie et la restauration. Une lecture plus nuancée des données montre que les PME se concentrent essentiellement sur les activités de services, à l'instar du commerce et de la distribution (Cf. Tableau 4), témoignant d'un processus de tertiarisation avancé des PME algériennes. En effet, la distribution des PME, par secteur d'activité, classe pour la période 1995-2004, les services au premier rang ; leur part représente environ 67 % de l'ensemble des entreprises, suivies de loin par l'industrie avec 17 % et le BTPH avec 15 % des effectifs d'entreprises recensées.

Le processus de tertiarisation semble persister depuis 1995 même si l'on peut relever l'implication de plus en plus importante des PME dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et du BTP au détriment des services et, plus particulièrement, du commerce et de la distribution dont la proportion a enregistré une déclin relatif et absolu en 2004.

Ces tendances sont corroborées par les intentions d'investissements enregistrées aussi bien par l'ANDI que les dispositifs orientés vers la création des micros entreprises (ANSEJ, CNAC).

Dans le domaine de l'industrie, les PME sont déployées essentiellement sur les industries de l'agroalimentaire, du bois et du papier qui représentent plus de 55 % des PME recensées en 2004.

Au plan économique, le processus de libéralisation fait que les entreprises privées ont surclassé le secteur public dans le processus de création des richesses. En effet, le Ministère des Finances estime que la valeur ajoutée totale du secteur privé (Hors hydrocarbures) représente près de 60% de la richesse nationale (12), alors que cette proportion n'était que de 40 % en 1990 (13).

La lecture des données relatives à la structure de la valeur ajoutée (Hors hydrocarbures) permet de noter que la contribution des PME privées à la création de la valeur ajoutée (VA), au cours de la période 1985-2001, a augmenté de manière significative passant de 47 % en 1985 à 77 % en 2001. Les entreprises privées, de 10 salariés et plus,

La prégnance de la TPE semble constituer une donnée immuable de la structure des PME en Algérie et témoigne de ce que la majorité de ces entreprises ne sont pas portées sur les stratégies de croissance. En effet, les données statistiques de l'ONS relevaient déjà, en 1992, que 84 % des entreprises employaient moins de 4 salariés (10).

Il est fort utile de s'interroger sur les facteurs qui ont été à l'origine de cet état de fait. L'inexistence d'un environnement institutionnel adéquat peut se révéler comme une hypothèse de travail qu'il importe de vérifier sur le terrain.

Tableau 3. Évolution de la structure des PME en Algérie (1995-2000)

Secteurs d'activités	1995		2000	
	Privé de 10 salariés et +	Privé -10 salariés	Privé de 10 salariés et +	Privé -10 salariés
Agriculture	77	23	81	19
Industrie (y compris hydrocarbures)	13	87	12	88
BTPH	22	78	23	77
Services:	8	92	9	91
Total	9	91	10	90

Source : Nos calculs à partir des données du fichier général des établissements – année 2000 – ONS

Au plan de la répartition spatiale, les zones côtières et les pôles urbains et industriels polarisent l'essentiel des PME en Algérie. En effet, plus de 50 % des PME recensées en 2004 se localisent dans 10 wilayate (11) traduisant ainsi un déséquilibre dans le développement des régions et une occupation irrationnelle de l'espace sans omettre de souligner les problèmes d'environnement que ne manquerait pas de générer une telle concentration géographique.

Tableau 2. Structure de la PME en Algérie (2004)

Nature des PME	Nombre de PME		Nombre d'emplois	
	Nombre	%	Nombre	%
PME privées (1)	225 449	72	592 758	71
PME publiques (2)	778	0	71 826	9
Artisans (3)	86 732	28	173 920	21
Total	312 959	100	838 504	100

Source : 1 – CNAS. 2- MDPMI. 3 - CAM

L'examen de la structure de la population des PME, selon le nombre de salariés déclarés, met en évidence, au-delà des incohérences des diverses sources d'information existantes, la prépondérance de la très petite entreprise (TPE) ou de la micro entreprises en Algérie. Les données issues du traitement du fichier national des établissements de l'ONS révèlent que 90 % des PME existantes appartiennent à la catégorie des micros entreprises avec moins de 10 salariés (Cf. Tableau 3).

Évaluer le poids relatif de l'emploi généré par cette catégorie d'entreprises pose problème en raison de la prégnance du phénomène de la sous déclaration administrative et de l'existence d'activités immergées dans le secteur de l'informel (8). Selon le CNES, les TPE n'occupent toutefois que 35 % de l'emploi global déclaré par les PME (Données de 1999) (9). La publication du MDPMI affiche en 2004 un taux de 23 % d'emplois affectables aux entreprises artisanales (Moins de 10 salariés).

Globalement, les effectifs employés par les PME sont passés de 634375 (CNAS) à 766678 (CNAS, MDPMI) travailleurs entre 1999 et 2004 soit un taux de croissance de 21 %.

Toutefois, une nette tendance à la régression du rythme de création des PME est observée depuis l'année 2000 (- 22 %). Ce mouvement a affecté les secteurs du commerce et de l'industrie. Cette tendance est néanmoins contrebalancée par la croissance du nombre de PME dans les secteurs de l'agriculture, du BTP et des services fournis aux entreprises. Cette évolution a été confortée par les effets d'entraînement exercés par les différents programmes d'aides publiques à l'instar du programme de développement agricole et rural (PNDAR) et du programme relatif à l'habitat qui ont fait l'objet d'interventions soutenues de la part de l'État (6).

Les interventions de l'État à travers les réformes économiques introduites depuis le début des années 90 ont eu une incidence sur le tissu des PME dont la structure a changé radicalement. Les structures de la PME intègrent des entreprises artisanales dont le nombre a évolué à la hausse depuis l'an 2000. Les dernières publications officielles du ministère de la PME-PMI et de l'artisanat évaluent cette population à 86732 entreprises pour 173 920 salariés soit près de 21 % des emplois déclarés par l'ensemble des PME (7) estimés à près de 840.000 emplois en 2004 (Cf. Tableau 2). Ces entreprises jouent un rôle important dans l'agroalimentaire.

Tableau 1. Évolution de la structure de la population des PME privées en Algérie (1995-2004)

Secteurs d'activités	1995	2000	2004	Accroissement 1995-2000	Accroissement 2000-2004
Agriculture	542	754	2748	39	264
Industrie (y compris hydrocarbures)	36285	43721	46991	20	7
Bâtiments et travaux publics	16010	18674	72869	17	290
Services	183461	224385	102841	22	-54
Dont					
Commerce	127234	157392	37954	24	-76
Transport et communication	15010	16216	20294	8	25
Hôtel, café et restaurant	14443	17292	14103	20	-18
Services fournis aux entreprises	2005	2416	10843	20	349
Services fournis aux ménages	24769	31069	16933	25	-45
Total	236.298	287.534	225.449	22	-22

par l'État, depuis le début des années 90, n'ont pas abouti à un décollage significatif de ces entreprises en Algérie.

Une des hypothèses formulées pour expliquer cette léthargie de la PME algérienne postule qu'au-delà des contraintes propres à cette catégorie d'entreprises(2), celles-ci n'ont pas bénéficié d'un environnement institutionnel adéquat susceptible de soutenir leur déploiement et leur modernisation. Cette perspective véhicule des risques majeurs pour les PME d'autant plus élevés qu'elles sont relativement démunies en ressources et en connaissances techniques et scientifiques pour faire face à la concurrence que ne manquerait pas d'induire la signature de l'accord d'association avec l'UE et la prochaine adhésion de l'Algérie à l'OMC.

I. POINT DE SITUATION SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PME EN ALGERIE.

Tenter de restituer la structure et la dynamique des PME, en Algérie, reste une entreprise pour le moins ardue au regard de la faiblesse manifeste du système d'information statistique relatif à la PME. Les quelques données disponibles permettent, néanmoins, de relever les caractéristiques essentielles de ces entreprises (3).

La population des PME a connu une expansion importante depuis 1995 (Cf. Tableau 1). Celle-ci a été perceptible durant la période 1995-2000 qui a vu le nombre des PME s'accroître de 22 % en relation avec le foisonnement des entreprises liées aux secteurs de l'agriculture, du bâtiment et des travaux publics (BTP) et du commerce. Ainsi, une première lecture des données disponibles permet de mettre en exergue l'émergence effective du capital privé dans la sphère économique nationale. En effet, la majorité des PME Algériennes ont été créées durant cette période (4). Cette évolution est le résultat des mesures d'incitation et d'encadrement, en faveur de la promotion de l'investissement, prises par les pouvoirs publics dans le cadre des réformes économiques libérales. Cependant, au-delà de l'expansion du tissu de la PME ainsi enregistrée, il reste que le rythme de création d'entreprises demeure faible comparativement à celui en vigueur dans les pays industrialisés (5).

Introduction :

Le fait est indéniable. Les petites et les moyennes entreprises (PME) (1) jouent un rôle fondamental dans le processus de développement économique et social. Par la flexibilité de leurs structures, leur capacité à s'adapter aux pressions multiformes de l'environnement économique, leur aptitude à assurer une intégration économique et le développement des régions, les PME sont au centre des politiques industrielles et des préoccupations politiques des États soucieux de préserver et de développer l'emploi.

Les PME s'érigent, aujourd'hui, en acteurs majeurs de la sphère industrielle des pays développés à l'instar des pays de l'Union Européenne. Le cas de l'Italie est à cet effet fort éloquent en ce sens que les petites entreprises participent pour 80 % et 60 % dans la création des emplois et de la valeur ajoutée respectivement.

En Algérie, il faudra remonter à la fin des années 80 pour déceler les prémices d'une option favorable au développement des PME privées. Le regain d'intérêt pour les PME apparaît de manière perceptible à la faveur de la mise en œuvre du processus des réformes économiques libérales. L'orientation en faveur des PME est apparue, dans le contexte de la transition vers l'économie de marché, comme une alternative à la relance des investissements et à l'essoufflement du modèle d'industrialisation de base en Algérie attesté par l'effondrement du secteur public économique.

Le développement de la PME a connu un essor remarquable favorisé par les politiques publiques incitatives en termes d'encadrement institutionnel, d'aides publiques, de réglementation et de mise à niveau. Cette tendance transparait, notamment, dans le secteur des industries agroalimentaires dont les structures ont connu une transformation radicale à la suite de la libéralisation des marchés des produits agroalimentaires et la restructuration des entreprises publiques impliquées dans les principales filières agroalimentaires (Céréales, aviculture, lait, corps gras).

Mais en dépit de leurs atouts, les PME privées présentent aujourd'hui des structures économiques, financières et organisationnelles fragiles laissant suggérer que les efforts de promotion de la PME entrepris

Résumé :

Les petites et les moyennes entreprises (PME) jouent un rôle fondamental dans le processus de développement économique et social. Ces entreprises sont au centre des politiques industrielles et des préoccupations politiques des Etats soucieux de préserver et de développer l'emploi.

En Algérie, le regain d'intérêt pour les PME apparaît de manière perceptible à la faveur de la mise en œuvre du processus des réformes économiques libérales. L'orientation en faveur des PME est apparue, dans le contexte de la transition vers l'économie de marché, comme une alternative à la relance des investissements et à l'essoufflement du modèle d'industrialisation de base en Algérie attesté par l'effondrement du secteur public économique.

Dans ce contexte, le développement de la PME a connu un essor remarquable favorisé par les politiques publiques incitatives en termes d'encadrement institutionnel, d'aides publiques, de réglementation et de mise à niveau. Mais en dépit de leurs atouts, les PME

privées présentent aujourd'hui des structures économiques, financières et organisationnelles fragiles laissant suggérer que les efforts de promotion de la PME entrepris par l'Etat, depuis le début des années 90, n'ont pas abouti à un décollage significatif de ces entreprises en Algérie.

Une des hypothèses formulées, dans cet article, postule qu'au-delà des contraintes propres à cette catégorie d'entreprises, celles-ci n'ont pas bénéficié d'un environnement institutionnel adéquat susceptible de soutenir leur déploiement et leur modernisation. Cette perspective véhicule des risques majeurs pour les PME d'autant plus élevés qu'elles sont relativement démunies en ressources et en connaissances techniques et scientifiques pour faire face à la concurrence que ne manquerait pas d'induire la signature de l'accord d'association avec l'UE et la prochaine adhésion de l'Algérie à l'OMC.

Mots clés

Petites et moyennes entreprises, PME-PMI, Algérie, institutions, matrices institutionnelle.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA PME EN ALGÉRIE : L'IMPÉRATIF DE MISE A NIVEAU DES INSTITUTIONS.

ZOUHEIR ADLI *

ملخص :

إن خيار تطور المؤسسات المتوسطة والصغيرة (PME) في الجزائر بدأت في نهاية الثمانينات بفضل الإصلاحات الاقتصادية التي بادرت بها السلطات العمومية آنذاك.

لكن هذا الإصلاحات لم تخل من الإيجابيات والسلبيات سواء من الجانب الاقتصادي والاجتماعي ذلك راجع للنمط الذي كان يساير الاقتصاد قبل ظهور هذه الإصلاحات. بغض النظر عن العوائق الخاصة بالمؤسسات نفسها هناك عوائق خارجية تكمن في المحيط المؤسسي الذي لم يواكب هذه الإصلاحات رغم العديد من النصوص والقوانين التشريعية والتنظيمية والهيكلية.

فالإشكالية المطروحة الآن هو دخول الجزائر في الاتفاقية الدولية العديدة والمختلفة في المجال الاقتصادي خاصة، ذلك مما يصعب مهمة هذه المؤسسات التي ما زالت لديها نقائص عدة من أهمها:

- هشاشة الهياكل المالية والتنظيمية.
- نقص في التطور التكنولوجي، نوعية المنتج، ضعف التكوين البشري، عدم ثقافة التسيير، ... الخ.

كل هذا يستوجب إعادة تأهيل هذه المؤسسات وإصلاح الأجهزة المختلفة للتسيير (البنوك، الضرائب، السياسة التجارية، ثقافة الاستهلاك، ... الخ)، حتى يتسنى لهذه المؤسسات مواجهة المنافسة الأجنبية المباشرة وغير المباشرة.

* Maître de conférence : Faculté des Sciences Économiques et de Gestion, Université d'Alger.